

Lisons chaque dimanche 2 ou 3 paragraphes de l'encyclique

« L'amour de l'autre implique ce goût de contempler et de valoriser le beau et la sacralité de son être personnel, qui existe au-delà de mes nécessités ».

129. La joie de cet amour contemplatif doit être cultivée. Puisque nous sommes faits pour aimer, nous savons qu'il n'y a pas de plus grande joie que dans un bien partagé : « Offre et reçois, trompe tes soucis, ce n'est pas au shéol qu'on peut chercher la joie » (*Si* 14, 16). Les joies les plus intenses de la vie jaillissent quand on peut donner du bonheur aux autres, dans une anticipation du ciel. Il faut rappeler la joyeuse scène du film *Le festin de Babette*, où la généreuse cuisinière reçoit une étreinte reconnaissante et un éloge : « Avec toi, comme les anges se régaleront ! ». Elle est douce et réconfortante la joie de contribuer à faire plaisir aux autres, de les voir prendre plaisir. Cette satisfaction, effet de l'amour fraternel, n'est pas celle de la vanité de celui qui se regarde lui-même, mais celle de celui qui aime, se complaît dans le bien de l'être aimé, se répand dans l'autre et devient fécond en lui.

130. D'autre part, la joie se renouvelle dans la souffrance. Comme le disait saint Augustin, « plus le danger a été grand dans le combat, plus intense est la joie dans le triomphe ». Après avoir souffert et lutté unis, les conjoints peuvent expérimenter que cela en valait la peine, parce qu'ils sont parvenus à quelque chose de bon, qu'ils ont appris quelque chose ensemble, ou parce qu'ils peuvent mieux valoriser ce qu'ils ont. Peu de joies humaines sont aussi profondes et festives que lorsque deux personnes qui s'aiment ont conquis ensemble quelque chose qui leur a coûté un grand effort commun.

Se marier par amour

131. Je voudrais dire aux jeunes que rien de tout cela n'est compromis lorsque l'amour emprunte la voie de l'institution matrimoniale. L'union trouve dans cette institution la manière d'orienter sa stabilité et sa croissance réelle et concrète. Certes, l'amour est beaucoup plus qu'un consentement externe, ou une sorte de contrat matrimonial ; mais il est certain aussi que la décision de donner au mariage une configuration visible dans la société, par certains engagements, a son importance : cela montre le sérieux de l'identification avec l'autre, indique une victoire sur l'individualisme de l'adolescence, et exprime la ferme décision de s'appartenir l'un l'autre. Se marier est un moyen d'exprimer qu'on a réellement quitté le nid maternel pour tisser d'autres liens solides et assumer une nouvelle responsabilité envers une autre personne. Cela vaut beaucoup plus qu'une simple association spontanée en vue d'une gratification mutuelle, qui serait une privatisation du mariage. Le mariage, en tant qu'institution sociale, est une protection et le fondement de l'engagement mutuel, de la maturation de l'amour, afin que l'option pour l'autre grandisse en solidité, dans le concret et en profondeur, et pour qu'il puisse, en retour, accomplir sa mission dans la société. C'est pourquoi le mariage va au-delà de toutes les modes passagères et perdure. Son essence est enracinée dans la nature même de la personne humaine et de son caractère social. Il implique une série d'obligations, mais qui jaillissent de l'amour même, un amour si déterminé et si généreux qu'il est capable de risquer l'avenir.